



## Edito

2018 est en cours, dans le même temps le *NEC* (Nouvel Espace Cher) s'est mis en place. Bien trop tôt évidemment pour donner avis ou tirer des conclusions sur son implication. Son Président nous semble déterminé à avoir des résultats visibles très rapidement. Nous comptons sur lui.

Pour nous Cher en Fête va être mis en suspens cette année, en raison du réaménagement du terrain de la Gâtine qui ne nous permet pas de nous projeter pour cet été. Nous allons réfléchir au devenir, et pourquoi pas à une version différente, le manque de bras se faisant sentir d'année en année.

## Assemblée Générale

**Le Président** prend la parole et remercie les élus, les représentants des associations et les personnes présentes dans la salle qui donne la parole à Martin le Beau qui nous prête à nous aider afin de faire des demandes afin de faire



Dans son rapport moral le mener à bien le projet de syndicat aurait pu débloquent la situation car il était alors le Il précise que toutefois 2017 n'aura pas été une année sans Cher en Fête au gré du courant est venu s'ancrer à Bléré. de site fut un gros challenge car il a fallu tout remettre à bénévoles et au public pour leur participation. Nous étions chaque année sur différentes manifestations. La question toujours la même : « quand reverrons nous le Cher en sommes donc très nombreux à rêver d'une rivière en état. Cela conforte notre démarche.

Président déplore que nous n'ayons à ce jour pu remplacement des portes d'écluses. Mais seul le donneur d'ordre. activités puisque Ce changement plat. Merci aux présents comme récurrente est état ». Nous



**Le trésorier** présente le bilan financier 2017 qui s'établit de la manière suivante :

Montant des Charges : 4 431,27 €

Montant des Produits : 7 457,11 €

Solde Positif : 3 025,84 €

L'assemblée approuve le bilan à l'unanimité.

**Le secrétaire** indique que statutairement une partie du CA est renouvelable :

Elus en 2017 sortants en 2019 :

*Bouyrie Michelle, Caquelard Sylvie, Crocheton Stéphane, Heurtebise Florence, Laurençon Bernard, Maurice Jean Claude, Voisin Jacques.*

Sortant et se représentent :

*Breuzin Dominique, Caffin Jean Paul, Corbeau Michel, De Barros Jean, Deprick Laurent, Durain Ludovic, Laubie Jean Michel, Meusnier Jérôme, Paressant Joël, Serrault Jean Paul.*

Pose sa candidature :

*Kursner Roland.*

L'assemblée approuve à l'unanimité.



Dans la présentation du projet 2018 le Président précise que suite à la mise en place du *Nouvel Espace Cher* nous souhaitons travailler en collaboration afin de poursuivre notre projet de remise en état des écluses.

Que comme par le passé nous nous réjouissons du positif mais dénoncerons le négatif. Nous devons laisser le *NEC* se mettre en place.

Cher en fête devrait être reconduit.  
Certains points demandent confirmation.

Les Mariniers du Jean Bricau et des navigants se sont réunis afin de fêter la réouverture de la saison de navigation sur le Cher. L'événement devrait avoir lieu le samedi 30 juin et dimanche 1<sup>er</sup> juillet. Faisons en sorte que cela soit une réussite.

Pour terminer, le Président précise que LACC ne sont pas que des demandeurs auprès des services officiels, mais une association responsable en capacité de propositions et de technicité. Il précise qu'une reconnaissance d'utilité publique de l'association a été déposée afin que les donateurs puissent déduire de leurs impôts le montant de leurs dons.

La parole est donnée à la salle.

- **Paul Daguanel** : Il semblerait que le passage en manuel des portes du 41 soit en bonne voie ?
- **Jean Paul Serrault** : la mairie de Chissay a passé un accord avec le syndicat pour les travaux, nous n'en savons pas plus.
- **Yoles de Loire** : il y a un manque d'entretien, les arbres ne sont pas retirés ce qui crée des embâcles et rend la navigation très difficile.
- **Jean Pierre Pestie** : il faut modifier la LEMA. La vallée du Cher s'en préoccupe depuis 10 ans sans réponse de la part de nos élus. Les migrateurs ont disparu en Loire, la qualité de l'eau continue de se dégrader selon les données de la LOGRAMI. C'est pourtant un fleuve sans barrages.

- **Vincent Louault** : La GEMAPI est Cher et ses affluents mais aussi tous les AOT sont en cours. Le Bassin Loire cause les barrages, mais il a contre lui de rivière de contournement de Civray sera cela va nécessiter une baisse des niveaux. Chisseaux et Civray dans un premier temps financement. Les bâtiments de France exigent que la partie visible soit en bois. Toutes les municipalités nous suivent. Il faut équiper les agents car ils n'ont rien pour travailler. Des accords sont envisagés avec la CCVBC.



constituée, elle concerne le plans d'eau en bordure, les Bretagne essaie de remettre en nombreuses communes. La réalisée à partir de septembre, Le remplacement des portes de est prévu, il nous faut définir le

Joël Paressant Secrétaire LACC



## *Nouveau conseil d'administration et Bureau*

Notre nouveau conseil d'administration s'est réuni comme prévu le 24 février afin de constituer le bureau 2018.

Un nouvel arrivant s'est ajouté à notre bureau, bienvenue à Mr Roland Kursner qui est membre du bureau du Valchantray.

<b>Membres CA 2018</b>	<b>Bureau</b>
Breuzin Dominique	
Caffin Jean Paul	
Corbeau Michel	<b>Vice-président 41</b>
De Barros Jean	<b>Vice-président 37</b>
Deprick Laurent	
Durain Ludovic	
Kursner Roland	<b>Secrétaire adjoint</b>
Laubie Jean Michel	<b>Vice-président 37</b>
Meusnier Jérôme	
Paessant Joël	<b>Secrétaire</b>
Serrault Jean Paul	<b>Trésorier</b>

Bouyrie Michelle	
Caquelard Sylvie	
Crocheton Stéphane	
Heurtebise Florence	
Laurençon Bernard	
Maurice Jean Claude	<b>Président</b>
Thibault Bernard	
Voisin Jacques	<b>Trésorier adjoint</b>

En Jaune Rééligible en 2019

En bleu Rééligible en 2020



## UN PEU D'HISTOIRE

**La navigation sur le Cher** existe depuis le Vème siècle avant Jésus-Christ, mais elle s'est surtout développée au XVIIIème, même si elle était plus modeste que sur la Loire. A cette époque, les barrages n'existaient pas. Quelques pertuis à déversoirs sont ensuite apparus, mais la navigation était un métier dur et comportait des risques. Elle se faisait essentiellement à la descente en s'aidant du courant naturel et en périodes de hautes eaux.

Le **Canal de Berry** fut construit de 1828 à Montluçon, jusqu'à 1840 à Noyers sur Cher, avec un gabarit réduit à 27,7m x 2,70m. Les bateaux étaient des "flûtes berrichonnes" ou "Bés de cane", adaptés au gabarit du canal.

**En 1829 le Cher fut relié à la Loire** par un canal de dérivation de 2,4 km, ce qui réduisait de 40 km le trajet par le confluent. Cette dérivation était à l'emplacement de l'actuelle A10 en traversée de Tours.

**La canalisation du Cher** fut entreprise entre 1836 et 1841 avec **16 barrages à aiguilles** doublés d'écluses. *Contrairement à ce qui est souvent cité, les écluses ne sont pas au gabarit Freycinet* mais d'un gabarit bâtard, c'est-à-dire un peu plus petit que le "Freycinet" et un peu plus grand que le "Becquey", soit 34m x 5,20m.

**L'époque culminante de la navigation de commerce** se situe entre 1845 et 1920 : charbon, pierres, acier, huile, bois, sucre et vin étaient les principales marchandises transportées et les chalands étaient halés par des chevaux, des mules, et quelquefois des hommes. Les bateaux étaient à fond plat.

**Chaque maison éclusière était composée de 2 logements.** Un pour la famille du barragiste et l'autre pour celle de l'éclusier. Le four à pain est encore intact et le boulanger itinérant passait régulièrement pour faire le pain des 2 familles. Hélas la concurrence du rail et de la route et la crise mondiale des années 30 achevèrent ce qui restait de cette activité. En 1926, le Cher fut rayé de la nomenclature des voies navigables. Il faut attendre 1955 : l'Etat qui n'entretient plus rien concède pour 50 ans la gestion du Cher et des ouvrages respectivement à 2 syndicats, un pour l'Indre-et-Loire et l'autre pour le Loir-et-Cher.

## Rappel cotisations

*Pour les adhérents n'ayant pas assisté à notre assemblée générale je rappelle les conditions d'adhésion, car nous avons toujours besoin de votre soutien pour la sauvegarde du Cher Canalisé et de ses infrastructures.*

Montant de la cotisation annuelle du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018  
(Collectivités, particuliers) : membre actif **16 €** – Carte couple **20 €**  
Association extérieure à la vallée du Cher **20 €**

### Mode de règlement :

- Par chèque à l'ordre de L.A.C.C. À faire parvenir à :

**Mr Jean-Paul Serrault**

**34 Rue du pont -37150 BLERE**

- Pour les collectivités locales : par mandat administratif au compte **CREDIT AGRICOLE**  
Agence de Bléré- Banque **19406** – Guichet **37003** – Compte **82719969001** - Clé RIB **63**